



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question orale n° 620

Texte de la question

M. Alain Marleix interroge M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'avenir des centres hospitaliers du Cantal (Saint-Flour et Mauriac).

Texte de la réponse

AVENIR DES CENTRES HOSPITALIERS DU CANTAL

M. le président. La parole est à *M. Alain Marleix, pour exposer sa question, n° 620.*

M. Alain Marleix. Monsieur le ministre délégué à la famille, après les difficultés connues, il y a quelques années, en milieu rural, en particulier dans les centres hospitaliers de Saint-Flour et de Mauriac, je suis intervenu à plusieurs reprises auprès des pouvoirs publics, notamment auprès du ministère de la santé, en faveur de leur modernisation et, donc, de leur pérennisation. J'avais alors obtenu des crédits très substantiels pendant plusieurs exercices budgétaires et même l'attribution, en 1995, grâce à l'intervention du Premier ministre, d'un scanner pour le centre hospitalier de Saint-Flour. En outre, en liaison avec les élus locaux et les personnels, nous étions parvenus à maintenir le service de maternité au centre hospitalier de Mauriac.

Aujourd'hui, alors que notre assemblée vient, à l'initiative du Premier ministre et de M. Gaymard, de voter un texte très important sur les territoires ruraux, et eu égard aux dispositions prévues par le volet investissement du plan " Hôpital 2007 ", je souhaiterais connaître les décisions qui peuvent être prises en faveur des centres hospitaliers de Saint-Flour et de Mauriac, ainsi que de l'hôpital local de Murat. Je sais que, dans le cadre de l'élaboration, sous la tutelle de l'agence régionale de l'hospitalisation d'Auvergne, du contrat d'objectif et de moyens, des crédits sont en cours d'attribution pour ces établissements situés en secteur défavorisé et générateurs de plusieurs centaines d'emplois. Certaines décisions de financement partiel de tranches importantes de restructuration m'ont d'ailleurs été annoncées, notamment pour les hôpitaux de Mauriac et de Murat.

Monsieur le ministre, je souhaiterais que vous me précisiez de façon plus précise les aides financières prévues pour les hôpitaux cantaliens et, si possible, la programmation et l'échéancier envisagés par le ministère de la santé.

M. le président. La parole est M. le ministre délégué à la famille.

M. Christian Jacob, ministre délégué à la famille. Monsieur le député, vous avez interrogé Jean-François Mattei, dont je vous prie de bien vouloir excuser l'absence, sur l'avenir des hôpitaux du Cantal, et plus particulièrement de Saint-Flour, Mauriac et Murat. Chacun connaît ici votre attachement aux établissements hospitaliers du Cantal. Ce n'est pas la première fois que vous appelez notre attention à leur sujet. Je peux vous dire qu'une attention toute particulière a été portée à ces établissements. Ils doivent, vous le savez, s'adapter à l'évolution de leur environnement, en particulier au vieillissement de la population et à la pénurie de médecins.

S'agissant du centre hospitalier de Saint-Flour, le projet d'établissement vient d'être approuvé et la restructuration a été décidée. Il ne recevra pas de financements du plan " Hôpital 2007 " mais, dans le

cadre des investissements nouveaux habituels, l'agence régionale de l'hospitalisation lui apportera son soutien financier.

Le centre hospitalier de Mauriac doit reprendre la rédaction de son projet d'établissement en tenant compte de son évolution future et des recommandations du schéma d'organisation sanitaire. Mais d'ores et déjà, une importante opération d'investissement pour la prise en charge des personnes âgées en unité de long séjour va bénéficier du plan " Hôpital 2007 ". Sans l'aide du plan à hauteur de 20 % du montant total des travaux, l'opération n'aurait pu se réaliser.

Quant à l'hôpital local de Murat, vous savez l'attachement de Jean François Mattei à l'égard des hôpitaux locaux et j'ai le plaisir de vous confirmer que le plan " Hôpital 2007 " lui apportera une aide financière exceptionnelle. Il financera 60 % de la restructuration de l'unité de long séjour. Le chantier a débuté, et je m'en réjouis. La mise en service des locaux sera effective, comme prévu, en 2005.

Vous le voyez, monsieur le député, Jean-François Mattei reste personnellement, au travers de l'ARH d'Auvergne, très attentif aux hôpitaux du Cantal. J'espère que ces éléments répondent à votre attente.

M. le président. La parole est à M. Alain Marleix.

M. Alain Marleix. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse claire et précise, et surtout des engagements que vous avez pris au nom du Gouvernement quant à la restructuration de ces établissements. Je me réjouis particulièrement de l'annonce d'une subvention très exceptionnelle pour l'établissement hospitalier de Mauriac. Je vous en remercie très sincèrement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 620

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 742

Réponse publiée le : 4 février 2004, page 1262

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 février 2004